

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| RG1201 Compétences langagières et culturelles en anglais 1.1 | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PERG1B21ANGL1 | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XEGB1210 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 6 C | Volume horaire | 90 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte Céline DUBY (celine.duby@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Laurie GOFFETTE (laurie.goffette@helha.be) HELHa Loverval Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be) Eric NICAISE (eric.nicaise@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 60 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Selon activité : Anglais, Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à préparer l'étudiant.e, d'un point de vue théorique, culturelle et didactique, à aborder la langue anglaise avec ses futurs élèves. Une partie des compétences travaillées rejoignent les savoirs et savoir-faire abordés dans le Tronc Commun. Cette UE vient également compléter et renforcer l'UE1205: "Linguistique anglaise".

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant.e sera amené.e à acquérir des compétences langagières (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) et culturelles notamment en lien avec le tronc commun.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERG1B21ANGL1A Compétences langagières et culturelles en anglais 1.1 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERG1B21ANGL1A Compétences langagières et culturelles en anglais 1.1 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation prendra la forme d'une épreuve intégrée (une seule ou plusieurs épreuve(s)).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Compétences langagières et culturelles en anglais 1.1 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 6_PERG1B21ANGL1A | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | BEGB1211 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 6 C | Volume horaire | 90 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Céline DUBY (celine.duby@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 60 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Anglais | | |

2. Présentation

Introduction

Cette AA vise l'acquisition de compétences langagières (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale, expression écrite) et culturelles au niveau intermédiaire (B1). Elle vient renforcer l'UE 1205.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage terminaux (cf. référentiel de compétences):

Compétence 3.1 - Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Acquis d'apprentissage spécifique

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de décoder, de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits d'un niveau B1 (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) ayant trait aux sujets inhérents à sa formation professionnelle et à des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée.

Acquis d'apprentissage spécifique

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de décoder, de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits d'un niveau B1 (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) ayant trait aux sujets inhérents à sa formation professionnelle et à des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Dans le cadre de cette unité d'enseignement, les étudiant.es seront amené.es à découvrir et s'approprier au travers des compétences écrites et orales :

- des stratégies d'écoute, de lecture, d'expression orale, d'expression écrite ;
- les fonctions langagières ;
- le vocabulaire et les notions grammaticales relatifs aux supports sélectionnés par l'enseignant.e ;

-et les aspects culturels des pays dans lesquels la langue étudiée est une langue véhiculaire.

Démarches d'apprentissage

Lors des séances en présence de l'enseignant.e, les étudiant.es seront amené.es à améliorer les quatre compétences par la réalisation d'exercices divers et de présentations orales. Toutes ces parties seront données le plus possible de manière interactive.

Les étudiant.es pourraient être amené.es à utiliser les NTIC et d'autres supports en ligne.

Lors des moments de travail en autonomie, les étudiants seront amenés à :

- rechercher des informations pour préparer différentes tâches orales et écrites
- acquérir des éléments linguistiques notamment au travers d'exercices en lien avec les thématiques, aspects culturels et didactiques sélectionnés par/avec l'enseignant.e.
- à utiliser les NTIC et d'autres supports en ligne.

Les tâches à réaliser en autonomie seront communiquées au cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Feed-back régulier;

questionnement sur la méthode de travail;

Evaluation formative;

Temps de questions/réponses en lien avec le travail en autonomie;

Tutorat

Sources et références

-O'DRISCOLL, James. (2009). Britain for Learners of English for Intermediate, Upper-Intermediate, and Advanced students. 2nd Edition: OUP.

-Livres et manuels scolaires, comme la série « Headway » et sites internet.

-REDMAN, S. (2011). English Vocabulary in Use, Pre-intermediate and intermediate (3rd ed.). Cambridge University Press.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports déposés sur ConnectED, power-points, ressources audio-visuelles, etc.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen mixte est prévu pour évaluer les étudiant.e.s sur cette UE de manière certificative en fin de semestre :1 examen oral et écrit sera organisé par Mme Duby et portera sur certaines compétences ainsi que sur les outils linguistiques vus en cours et la même chose avec Mme Rosa sur les autres compétences et sur la culture à l'oral. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des 2 professeurs concernés par l'AA, à raison de 65% pour la partie de Mme Duby et 35% pour la partie de Mme Rosa(remis sur 100%).

Les étudiant.e.s seront également convié.e.s à présenter oralement (en classe) un ou plusieurs sujet(s) donné(s) portant sur la culture anglaise.

Attention, si malgré un contenu correct lors de l'examen oral, l'étudiant commet des erreurs entravant la compréhension du message ou montrant des lacunes profondes en langue, l'examineur se réserve le droit de mettre l'étudiant en échec.

Pendant le semestre, les étudiant.e.s pourraient être testé.es de manière formative ou certificative sur le contenu de l'AA (tests écrits, travaux, présentations orales, ...).

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) sont présentées.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Trv | 15 | | | | |
| Période d'évaluation | Exe + Exo | 85 | | | Exe + Exo | 100 |

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).